

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Paul-Henri Spaak
et par Gaston Eyskens à la Chambre et au Sénat le 25 mars 1947.**

Mesdames, Messieurs, au lendemain de la démission du Gouvernement présidé par M. Camille Huysmans, le nouveau formateur a tenté de réaliser un Cabinet d'union nationale. Il échoua dans sa tâche, le Parti Libéral et le Parti Communiste, pour des raisons diverses, n'ayant pu accepter le programme qui leur fut proposé. Par contre, après de longs et consciencieux échanges de vues, un accord sans équivoque s'est réalisé entre les membres du Parti Social-Chrétien et ceux du Parti Socialiste Belge sur la solution qu'il y a lieu de donner aux principaux problèmes qui se posent à l'heure actuelle. Le Gouvernement qui se présente devant vous est né de cet accord.

Au mois de juillet dernier, les pourparlers engagés entre les deux mêmes formations politiques échouèrent, aucune formule satisfaisante n'ayant été trouvée pour trois questions importantes : le problème royal, le vote des femmes et l'enseignement technique.

Sur le problème royal, aucun accord fondamental n'a pu être réalisé. Chacun des deux partis reste donc sur ses positions, aucun des deux ne demande à l'autre un abandon quelconque de ses convictions. La Question royale ne peut donc être résolue à l'heure présente, mais le Gouvernement a conscience qu'il se doit de promouvoir un accord entre les partis en vue d'arriver à une solution qui ne peut se concevoir que dans le respect de nos institutions nationales.

Le vote des femmes ne présente plus de difficultés. Après l'examen des budgets et de quelques lois pour lesquelles il demandera la priorité, soit donc à la fin de cette année ou au plus tard au début de l'année prochaine, le Gouvernement priera le Parlement de voter dans son texte primitif la proposition de loi déposée par M. Carton de Wiart.

L'enseignement technique, dans son aspect actuel et dans son développement futur, soulève des problèmes fort importants et fort divers. Une commission sera nommée pour en faire immédiatement l'étude sous le triple aspect de sa rationalisation, de sa connexion avec le rééquipement national et des contacts étroits qu'il doit avoir avec l'industrie et les autres branches de l'activité économique du pays. Dans le cadre de la réorganisation générale ainsi envisagée, le sort des professeurs ne sera pas perdu de vue. Une situation décente doit leur être assurée. Dès maintenant, le moyen de leur payer directement la part du traitement incombant à l'Etat sera examiné.

Le ministre compétent fera prochainement au Parlement un exposé complet de l'état de nos finances. Le Gouvernement est décidé à achever l'oeuvre d'assainissement financier et à poursuivre sans défaillance la politique monétaire appliquée depuis la Libération. Il est résolu à faire un gros et décisif effort pour réaliser une politique tendant à l'équilibre budgétaire. Liquidant la guerre et ses suites, il ne peut promettre d'arriver immédiatement à son but, mais il est fermement décidé à supprimer les services devenus inutiles, à diminuer progressivement les subventions d'ordre économique, à limiter les dépenses, remettant à plus tard des réalisations qui, même quand elles sont nécessaires, ne sont pas absolument urgentes.

Le Gouvernement est parfaitement conscient que notre système fiscal doit être réadapté. Certes, même si l'impôt est momentanément très lourd, le citoyen doit le payer honnêtement. La fraude ne peut être tolérée. Le ministre des Finances, en cette matière, est décidé à limiter le recours au système des transactions et des remises de peine. Les fraudeurs auront à supporter toutes les conséquences de leurs actes. Mais le Gouvernement, qui croit en sa stabilité, croit, dès

lors, qu'il est en mesure de régler l'essentiel problème de l'adaptation et de la simplification de notre système fiscal. Dès maintenant, il fera voter, avec certains amendements, comme première mesure, le projet déposé par le précédent Gouvernement apportant des modifications aux lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus et à la contribution nationale de crise ainsi qu'aux lois et arrêtés relatifs aux taxes spéciales assimilées aux impôts directs et promet de réaliser, en vue du prochain budget, les réformes d'allègement et de simplification si impatiemment attendues. Le Gouvernement proclame avec l'immense majorité des Belges que l'impôt, si nécessaire qu'il soit, ne peut ni ne doit limiter, par son poids, l'initiative et l'effort.

La nécessité de la réparation des dommages causés par la guerre et du rééquipement industriel pose, d'une façon urgente, le problème du développement de nos moyens de crédit. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement proposera la transformation de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Il désire en faire un organisme qui, n'étant plus sous la dépendance du capital privé, sera géré par les représentants de l'industrie, du travail et des pouvoirs publics. Le Gouvernement estime aussi que le statut de la Banque Nationale doit être revu. Sans vouloir procéder à l'étatisation de notre institut d'émission et sans faire du gouverneur un fonctionnaire dépendant du ministre des Finances, il paraît indispensable d'assurer davantage à la fois l'indépendance totale de la Banque Nationale vis-à-vis des intérêts privés et sa collaboration à la politique générale des pouvoirs publics.

Si le Gouvernement devait résumer en une phrase la politique économique qu'il se propose de suivre en la comparant avec celle de ses prédécesseurs, il dirait : mêmes objectifs, méthodes différentes, et trouverait la justification de cette formule dans l'évolution de la situation du pays. Il y aurait aussi lieu peut-être de faire une distinction nette entre les problèmes de politique économique immédiats et ceux à plus longue échéance. Dans l'immédiat, ce sont toujours les prix et les salaires qui dominent la situation. Il n'est question de "lâcher" ni les uns ni les autres. En ce qui concerne la réglementation actuelle des prix, le Gouvernement voudrait cependant limiter ses interventions, ce qui les rendra d'ailleurs plus efficaces. La liberté sera rendue dans certains secteurs, ceux où, dès aujourd'hui, la production est redevenue normale, ceux relatifs aux produits qui ne sont pas de première nécessité, ainsi que pour certains services. La lutte pour la baisse des prix doit se concentrer sur ceux qui influencent directement le coût de la vie ou le coût de la production. Il est d'ailleurs permis de croire qu'en certains domaines une réglementation trop tatillonne va aujourd'hui à l'encontre du but qu'elle se propose et que certaines expériences prudentes de retour à des méthodes plus normales pourraient être tentées. Le Gouvernement s'opposera à toute augmentation générale des salaires. En conformité avec les propositions faites à la Conférence économique, il n'acceptera d'examiner que les demandes présentées pour des salaires qui n'auraient pas été modifiés depuis le 13 avril 1946 et pour autant qu'elles soient faites par les associations confédérales d'employeurs ou de travailleurs et avec l'approbation de la commission paritaire générale.

Que cette politique sévère des prix et de salaires soit indispensable, le Gouvernement n'en doute pas. Mais il est aussi indispensable aujourd'hui d'envisager le salut économique de la Belgique sous d'autres angles, et le Gouvernement en est profondément convaincu. Il faut augmenter la production, rééquiper le pays, créer des industries nouvelles et coordonner les efforts. L'heure est venue d'abandonner l'interventionnisme nécessaire mais souvent paralysant né de la guerre. Il ne peut cependant s'agir d'un retour à la liberté économique telle qu'on la concevait jadis. L'économie doit être orientée. Une économie orientée n'est pas une économie tracassière, bureaucratique, paperassière. C'est une économie qui réalise la synthèse entre la conception d'ensemble indispensable et l'exécution, qui peut être individuelle. A cet égard, l'Etat lui-même doit s'adapter et créer un outil à l'usage de ses nouveaux devoirs. C'est à cette

préoccupation que répond la création du ministère du Charbon et de l'Energie et celle du service de la Coordination économique.

Ces grands problèmes fondamentaux, le Gouvernement est décidé à en poursuivre vigoureusement l'étude. Confronté dès maintenant avec le problème du charbon, il a décidé tout d'abord de maintenir la décision prise par le Gouvernement précédent. Elle revient essentiellement à fixer provisoirement le prix moyen de la tonne de charbon à 629 francs, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette hausse n'ait pas de répercussion sur le coût de la vie et à établir la compensation entre les charbonnages. Le Gouvernement demandera au Parlement de voter le projet de loi relatif au problème charbonnier. Il poursuivra toutes les études nécessaires pour arriver prochainement à proposer une solution définitive. Il déclare dès à présent être persuadé que l'industrie charbonnière ne pourra plus fonctionner comme avant la guerre ; qu'elle devra subir une réforme de structure dont les éléments essentiels seront, au minimum, certaines concentrations, certains remembrements et l'application définitive du principe de la compensation.

Le Gouvernement désire aussi régler très prochainement les problèmes posés par l'expiration des concessions des tramways anversois et bruxellois. Il est décidé à ne pas remettre l'exploitation de ces moyens de transport à une société fermière ; il proposera la création de régies intercommunales. Le Gouvernement est aussi décidé à étudier la coordination et l'amélioration de la distribution de l'énergie électrique à haute tension.

Le programme social du Gouvernement est extrêmement important. Il s'agit pour lui, d'une part, sans réclamer de nouveaux efforts financiers, d'améliorer la situation matérielle des travailleurs et, d'autre part, d'appeler la classe ouvrière, par l'intermédiaire de ses organisations, à prendre dans la vie économique de la Nation la place qui lui revient.

En ce qui concerne les jeunes, le Gouvernement entend réorganiser l'apprentissage, assurer la Sécurité sociale des apprentis, étendre aux étudiants le bénéfice de l'assurance maladie et invalidité et créer un service pour leur placement. En ce qui concerne les vieux, bénéficiaires de la Sécurité sociale, le Gouvernement est décidé à relever immédiatement le taux de leur pension à 16.500 francs et à octroyer aux pensionnés, y compris les mineurs pensionnés, une prime de 1.500 francs au titre du rééquipement ménager. En ce qui concerne la famille, objet qui lui tient particulièrement à coeur, le Gouvernement est décidé à augmenter les allocations familiales dès que les ressources trimestrielles le permettront. Il prend l'engagement de consacrer aux allocations familiales le produit intégral de toutes les cotisations versées à cet effet et, conscient qu'il n'y a plus seulement aujourd'hui un problème des familles nombreuses, mais un problème de la famille tout simplement, il entend réaliser le prêt aux jeunes ménages et encourager l'épargne pré-nuptiale.

Le problème du logement est sans doute l'un des plus graves et des plus urgents. La pénurie d'habitations a sur le budget des petites gens une influence désastreuse. Le Gouvernement aura, dans ce domaine, une politique fondée sur une vue d'ensemble de la reconstruction des immeubles endommagés par la guerre, de la construction de bâtiments nouveaux et de la réalisation de certains travaux d'intérêt public. Le ministre de la Coordination économique s'occupera spécialement du problème. Dans ce domaine, il faudra à la fois augmenter le montant des prêts pouvant être consentis pour l'achat des logements, réadapter le système d'attribution de primes et assurer une priorité aux familles.

Le Gouvernement est aussi décidé à régler le problème de l'assistance aux non-assujettis aux assurances sociales et à présenter prochainement le système définitif des assurances sociales. Conscient de l'importance réelle de toutes ces réformes, il attache cependant autant d'importance

à l'autre volet de sa politique sociale. Il est résolu à créer des organismes qui permettront aux travailleurs de participer effectivement à tous les degrés de la vie économique. Il s'engage à faire voter sans tarder la loi sur le Conseil national économique, la loi sur les conseils paritaires professionnels et la loi sur les conseils d'entreprise. Il croit qu'il faut faire un pas de plus dans cette voie et que l'heure d'un essai raisonnable de cogestion a sonné. Il lui faut cependant encore arrêter les modalités de cette importante réforme, qui ne peut être improvisée.

Le Gouvernement est décidé à régler le problème de la reconnaissance syndicale, sur le plan national, en créant le statut définitif de la commission paritaire générale, sur le plan de l'entreprise, en suscitant la signature d'une convention entre les organisations patronales et ouvrières.

Le Gouvernement s'engage à mettre au point une politique de plein emploi, tant par les réformes économiques qu'il poursuivra que par la transformation en office de l'emploi des offices du chômage. Enfin, sans pouvoir renoncer complètement à certaines possibilités de mobilisation civile, le Gouvernement proposera la modification de la loi réglant cet objet.

Une bonne politique agricole ne peut se concevoir que dans une bonne politique générale. Les idées essentielles applicables dans ce domaine sont un retour progressif à la liberté, la suppression d'un certain nombre de mesures aujourd'hui inutiles, une organisation de la production, une rentabilité plus grande. Mais ce résultat est inconcevable en dehors d'un plan soigneusement établi, d'un rééquipement rationnel, de crédits à bon marché et d'efforts coordonnés. Plus particulièrement, le Gouvernement entend faire voter au Sénat, dans un temps très bref, la loi sur le bail à ferme, provoquer et organiser le remembrement des terres et, systématiquement, procéder à la reconnaissance des sols.

Les problèmes posés par les difficultés que rencontrent les classes moyennes sont nombreux. Un ministre est aujourd'hui particulièrement chargé de représenter et de défendre leurs intérêts au sein du Gouvernement. Il s'agit de promouvoir et de guider les efforts que les classes moyennes doivent faire pour s'organiser. Toutes les classes sociales : les patrons, les ouvriers, les agriculteurs, sont organisées à l'heure actuelle. Les classes moyennes doivent l'être aussi. Le désir du Gouvernement est de les aider dans cette tâche. Les classes moyennes, plus peut-être que toutes les autres, bénéficieront de la réforme fiscale et des simplifications que le Gouvernement entend réaliser ; elles bénéficieront aussi du retour progressif à la liberté des échanges qui va être appliqué. Le Gouvernement désire faire voter la loi sur la propriété du fonds de commerce. Il ne faut point cependant fermer les yeux à certaines réalités. Le nombre des intermédiaires a dangereusement augmenté dans le pays. Pendant et depuis la guerre, un trop grand nombre de personnes ont cherché leurs ressources dans les professions commerciales et ont singulièrement aggravé le sort de toutes celles qui, traditionnellement et avec conscience, se consacraient à ces activités. Il s'agit de rétablir, à cet égard, une situation normale.

Au cours de la présente année, le Gouvernement entend apporter une solution au problème de la réparation des dommages matériels, physiques et moraux causés par la guerre. Le Gouvernement se doit d'avertir solennellement le pays. Les sommes qu'il faudra dépenser dans ces divers domaines sont énormes. Une politique de facilité peut non seulement rendre illusoire toutes les promesses faites en matière d'allègement fiscal mais même compromettre les bases de la politique monétaire poursuivie depuis la Libération. Le Gouvernement entend prier la Chambre de former une commission spéciale qui sera chargée d'examiner, sous l'angle financier, l'ensemble des projets de réparations qui restent à voter. Le Gouvernement établira clairement le montant de la dépense totale à laquelle il croit pouvoir faire face et proposera en même temps les

moyens de financement. Si le Parlement estime qu'il faut augmenter la dépense, il lui faudra en même temps prendre la responsabilité d'assurer le complément de ressources nécessaires.

Un Gouvernement composé comme celui qui se présente devant vous ne peut être formé que si ses membres décident d'observer le statu quo en matière scolaire. Il n'est pas défendu cependant d'espérer, qu'associés dans un commun effort à la recherche de la solution de tant de graves problèmes qui se posent au pays, ils puissent un jour aborder, dans un esprit de tolérance et d'objectivité, les discussions qui pourraient mettre fin à d'irritantes controverses. En attendant, ayant déjà réussi à trouver une solution provisoire au problème de l'enseignement technique, ils déclarent qu'ils entendent appliquer loyalement la loi sur la reprise par l'État des bâtiments, du mobilier et du matériel des établissements d'enseignement moyen. Pour cette année, la somme nécessaire à cette application sera inscrite au budget extraordinaire. Un fonds spécial sera instauré pour les années suivantes, fonds dont les modalités et le montant seront justifiés par le ministre compétent lors de la discussion du projet de loi qui le crée.

Le Gouvernement considère qu'il est indispensable d'achever dans le plus bref délai l'oeuvre nécessaire de la répression de la trahison sous toutes ses formes, d'établir, par l'application prudente et humaine des lois existantes sur la libération conditionnelle, un juste équilibre entre les condamnations prononcées, de revenir au plus tôt aux procédures de droit commun, de poursuivre la réadaptation morale des condamnés susceptibles d'amendement. Les ministres compétents ne tarderont pas, s'inspirant des travaux de la commission de la justice du Sénat, à élaborer la loi prévue par l'arrêté-loi du 19 septembre 1945, qui reverra la matière de l'épuration, en tenant compte des leçons de l'expérience acquise.

Une grande tâche de réorganisation administrative doit être accomplie. De la guerre, l'administration est sortie démesurément gonflée et désorganisée dans plusieurs secteurs. Il est urgent de retourner aux pratiques traditionnelles qui ont fait leurs preuves. Le statut des agents de l'Etat doit être appliqué dans l'esprit dans lequel il a été conçu. Les mesures prises par le précédent Gouvernement en ce qui concerne les agents temporaires doivent être exécutées. Le système des pensions doit être revu dans son ensemble. Les abus existants, notamment en matière de cumuls, doivent être supprimés. Divers services dispersés et où se produisent inévitablement de nombreux doubles emplois doivent être centralisés et réorganisés. Il y a, dans ce domaine, d'importantes économies à faire et à atteindre un meilleur rendement. Le Gouvernement soumettra aux Chambres un projet de statut organique des institutions parastatales assurant une coordination meilleure de l'action administrative et un contrôle effectif du Parlement sur la gestion de ces organismes. Le problème de la réorganisation de notre armée est posé.

Le Gouvernement, pour faire des propositions aux Chambres, attendra que la commission mixte ait déposé ses conclusions. Mais, dès maintenant, la politique de compression énergétique des dépenses sera poursuivie. Une série de projets de loi qui devront se substituer aux arrêtés-lois rendus caducs par la remise de l'armée sur pied de paix seront incessamment soumis au Parlement. La remise de l'armée sur pied de paix pourra se faire dès qu'ils seront votés.

Les principes généraux de notre politique coloniale ne seront pas modifiés. Le Gouvernement entend poursuivre au Congo la politique que la Belgique n'a jamais cessé de mettre en oeuvre à l'effet d'amener les populations indigènes à un niveau de vie toujours plus élevé au sein de la société humaine. Dans la solution des problèmes qu'il sera appelé à résoudre, il entend assurer, en quelque domaine que ce soit, la primauté des intérêts des autochtones. Il considère que les ressources publiques doivent avant tout servir à l'amélioration de la condition sociale du noir, en augmentant de façon continue et progressive son standing matériel et moral.

Un fonds ayant cet objet sera créé d'ici peu. Le Gouvernement favorisera, en leur accordant une assistance effective et rationnelle, les petites entreprises agricoles, commerciales et artisanales de colonisation européenne. Dans le domaine économique, le Gouvernement s'efforcera d'intensifier les échanges entre le Congo et la Mère Patrie. Dans le domaine de la recherche scientifique, l'intensification des efforts entrepris et leur coordination seront réalisés par la création à bref délai d'un institut pour la recherche scientifique au Congo.

Se pose aussi la question du régime qu'il y a lieu d'appliquer aux matières radioactives sujettes à la fission nucléaire. Pareilles activités ne peuvent être abandonnées sans contrôle à l'entreprise privée. Le Gouvernement fera prochainement des propositions à ce sujet.

La politique étrangère poursuivie depuis la libération et sur laquelle la quasi unanimité s'est faite, sera continuée. Malgré toutes les difficultés rencontrées, le Gouvernement fera valoir les droits de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne. Il entend, en cette matière, être l'interprète fidèle de la Nation et du Parlement tout entier. La création du ministère du Commerce extérieur concrétise la volonté du Gouvernement de donner une impulsion vigoureuse à nos exportations. Il visera surtout à accroître la valeur des produits et des services appelés à équilibrer la balance de nos paiements.

Cette longue déclaration ministérielle ne prétend pas avoir fait l'inventaire complet des problèmes qui se posent au pays ni même avoir apporté, pour ceux qui y sont évoqués, une solution définitive. Elle a tout au moins le mérite d'avoir indiqué clairement dans quelles voies le Gouvernement compte s'engager et dans quel esprit il compte travailler. Un vieil adage parlementaire affirme qu'on n'interroge pas les ministres sur leurs intentions, mais qu'on les juge sur leurs actes. Cette règle sage, à laquelle nous souscrivons complètement, ne connaît qu'une exception, le jour où, pour la première fois, un nouveau Gouvernement se présente devant les Chambres. Nous ne pouvons, aujourd'hui, vous parler que de nos intentions. Croyez-nous, elles sont bonnes.

Nous sommes tous persuadés que le grand effort qui a été accompli en Belgique depuis deux ans et demi doit être continué sans relâche et sans faiblesse. Nous sommes décidés à y contribuer pour notre part. Les conditions parlementaires dans lesquelles nous allons travailler sont excellentes pour nous y aider. Nous disposons, tout le fait supposer, d'une majorité stable, mais qui n'hésitera pas, comme c'est son devoir, à nous stimuler au besoin par ses critiques, et d'une double opposition, probablement aussi vigilante que constructive, comme il se doit. Avec de tels concours, nous pouvons, nous devons réussir dans la tâche pleine de difficultés et de responsabilités, mais magnifique, que nous avons entreprise.

Nous ferons, pour le pays qui l'attend, une politique qui guérira ses blessures, stimulera ses efforts, augmentera sa confiance en lui-même, renforcera son union et, petit à petit, lui fera oublier la dure et cruelle épreuve qui lui a été infligée.